

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

**RÉSOLUTION CAD-11872**

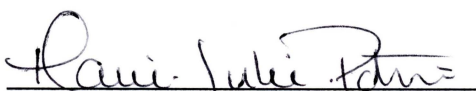
Renouvellement de mandat de M. Réjean Chatigny au Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence

- ATTENDU** la Politique contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** l'article 8 de ladite politique;
- ATTENDU** la résolution CAD-11181 du Conseil d'administration relative à la nomination de M. Réjean Chatigny au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la consultation effectuée auprès de l'Association du personnel administratif de l'UQAC concernant le renouvellement de mandat de M. Chatigny au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** renouveler le mandat de M. Réjean Chatigny, superviseur en protection publique et prévention au Service des immeubles et équipements, à titre de représentant de l'Association du personnel administratif de l'UQAC au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, pour un deuxième mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019.

La secrétaire de réunion,

  
Marie-Julie Pôtvin

Saguenay, le 13 février 2019